

20250717 Mediapart

<https://www.mediapart.fr/journal/france/190725/etablie-en-france-depuis-sept-ans-une-marocaine-injustement-enfermee-en-zone-d-attente>

Migrations

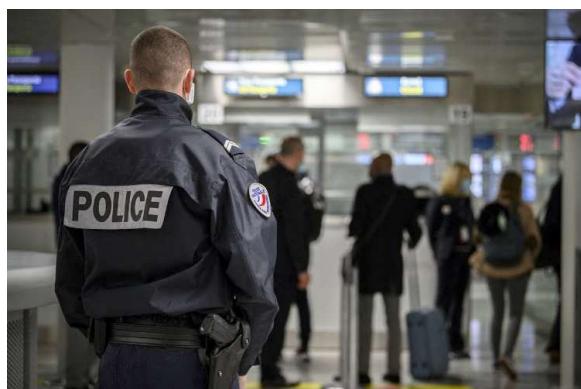
Établie en France depuis sept ans, une Marocaine injustement enfermée en zone d'attente

En rentrant de congé, Zahra a été arrêtée à Roissy et privée de liberté durant six jours. Elle bénéficiait pourtant d'un récépissé lui octroyant un droit au séjour, mais était aussi ciblée sans le savoir par une obligation de quitter le territoire. Son avocat dénonce une « faute administrative ».

Nejma Brahim

Zahra* en est ressortie traumatisée. Il lui aura fallu plusieurs jours pour s'exprimer sur l'épisode qu'elle a vécu le 9 juillet, alors qu'elle rentrait de vacances passées au Maroc, son pays d'origine. La jeune femme, qui vit en France de manière régulière depuis sept ans, a été notifiée d'un refus d'entrée sur le territoire français à son arrivée à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, avant d'être placée en zone d'attente. C'est là que sont enfermées les personnes étrangères à leur arrivée par avion lorsqu'un doute subsiste sur leur situation administrative.

Zahra y aura passé six jours. La cour d'appel de Paris lui a finalement donné raison. Dans une décision rendue mardi 15 juillet, la justice considère que « *son maintien en zone d'attente constitue une atteinte disproportionnée aux droits de l'intéressée* ». Pour démontrer l'absurdité de la situation, celle-ci avait constitué un dossier comportant notamment la demande de renouvellement de son titre de séjour, une attestation de formation d'enseignement supérieur et un contrat de bail datant de novembre 2022.



La police de l'air et des frontières (PAF) effectue des contrôles aux arrivées de l'aéroport CDG à Roissy, le 8 février 2021. © Photo Eliot Blondet / Abaca

Le 25 juin, Zahra embarquait sereinement vers le Maroc, avec dans les mains son titre de séjour expiré en février, et le récépissé délivré par la préfecture des Hauts-de-Seine en attendant que son nouveau titre soit prêt. Le document, qui l'autorise à rechercher un emploi ou à créer une entreprise, était valable jusqu'au 17 septembre. Rien ne laissait présager à Zahra qu'elle pourrait être arrêtée par la police aux frontières à son retour à Paris. « *Je n'avais*

jamais eu de problème. Je pensais que c'était une simple erreur qui serait réglée en trente minutes. »

Elle a fini au « *cachot* », résume-t-elle, décrivant une pièce étroite et sombre dans laquelle la police l'a conduite. « *La zone d'attente, c'est une prison déguisée. On est privé de liberté, les portes sont électrifiées, les fenêtres ne s'ouvrent pas.* » Elle déplore la saleté, les chambres infestées de punaises de lit, les WC et douches mixtes, la nourriture « *insuffisante* »...

Avant d'arriver là, la police aux frontières l'informe qu'elle fait l'objet d'un refus de renouvellement de titre, d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) et d'une interdiction de retour sur le territoire français (IRTF) courant jusqu'en juin... 2065. Encore aujourd'hui, Zahra dit être « *dans l'incompréhension totale* ». Son avocat, M^e Samy Djemaoun, dénonce un « *déni de droit* ».

Une remise de titre initialement prévue le 17 juin

Et pour cause, Zahra était convoquée par la préfecture lui donnant rendez-vous le 17 juin pour une « *remise de titre* », comme en témoigne le document que nous avons consulté. « *J'y suis allée mais sur place, on m'a dit que le titre était toujours en cours de fabrication* », relate-t-elle.

Or, l'OQTF dont elle fait l'objet, datée du 4 juin, lui a été notifiée précisément le 17 juin, jour de sa convocation. Un courrier en recommandé a été envoyé par la préfecture le 16 juin, mais Zahra assure n'avoir « *rien reçu de la poste* ». Bizarrement, lors de son passage à la préfecture, personne n'a évoqué l'existence d'une OQTF, ni ne lui a retiré son récépissé.

Comment peut-on à la fois être convoqué·e pour une remise de titre et se voir notifier une obligation de quitter le territoire ? Interrogée, la préfecture des Hauts-de-Seine confirme que l'intéressée a bien fait l'objet d'une OQTF « *fondée en droit sur le fait qu'elle ne produisait pas de diplôme correspondant à ceux requis* » pour bénéficier du titre de séjour demandé.



La cour de la zone d'attente donne directement sur les pistes de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle. © Photo d'archives Nejma Brahim / Mediapart

Finalement, « *l'avocat[e] de l'intéressée a fourni à l'appui de sa demande un diplôme de certification professionnelle délivré à Madame le 24 mars 2025, validé le 10 février 2025, [...] ainsi qu'un mail de mai 2025 d'une entreprise indiquant que son profil intéresse pour un poste* », indique la préfecture. « *Ces pièces n'avaient pas été portées à la connaissance du préfet des Hauts-de-Seine préalablement à la prise de l'OQTF* », détaille-t-elle. Néanmoins, comme la cour d'appel de Paris l'a précisé, « *l'OQTF demeure exécutoire* ».

Quant à la convocation pour une remise de titre, la préfecture répond que « *ce document est délivré automatiquement à l'usager qui prend rendez-vous en autonomie sur notre site internet* ». Mais elle n'explique pas pourquoi Zahra n'a pas été informée de l'existence de l'OQTF la visant ni pourquoi elle a pu garder son récépissé valable jusqu'en septembre.

L'historique du dossier de Zahra sur « Démarches simplifiées » (une plateforme permettant aux étrangers de faire leurs démarches en ligne) démontre que celui-ci a été instruit le 10 janvier puis validé le 3 mars. À aucun moment, assure-t-elle, une demande de pièce justificative n'a été formulée pour lui demander son diplôme.

Ce n'est qu'à la lecture de l'OQTF que la jeune femme a « *compris que c'est ça qui avait bloqué le dossier* », rapporte-t-elle. Elle a alors envoyé une copie du diplôme, et non plus seulement l'attestation de réussite, fournie le temps que son école ne lui fasse parvenir le document définitif.

Le ministère de l'intérieur n'a pas répondu à nos questions. Dans un mail adressé à la préfecture, que nous avons pu consulter, la direction de la police aux frontières de Roissy, qui dépend du ministère, souligne l'existence du récépissé « *valide du 18 mars 2025 au 17 septembre 2025* » et demande de « *confirmer la validité de l'interdiction administrative du territoire [IAR] et d'indiquer la situation administrative actuelle de l'intéressée* ». La préfecture n'aurait pas donné suite.

Une configuration jamais vue

Autre étrangeté dans cette affaire : la durée de l'interdiction de territoire varie selon les documents versés à la procédure, passant de quarante ans à trois ans, puis à un an. Dans sa réponse à Mediapart, la préfecture évoque une durée d'un an. Quoi qu'il en soit, Zahra affirme avoir découvert tout cela à son arrivée à Paris le 9 juillet : « *Si j'avais su que j'avais une OQTF, je n'aurais jamais pris le risque de partir au Maroc et de revenir.* »

M^e Djemaoun affirme n'avoir « *jamais rencontré une telle configuration* », bien qu'il ait déjà défendu des client·es en zone d'attente, dont une enfant française enfermée à Orly en octobre 2024 ou une Tunisienne établie en France depuis neuf ans et placée elle aussi en zone d'attente à Orly en 2022 – toutes deux ont été libérées.

Je suis libre mais ma vie s'est arrêtée.

Zahra, 29 ans

« *On observe des situations que l'on ne voyait pas avant. Il y a un renforcement de l'arbitraire du côté du ministère de l'intérieur, le cas récent de ma cliente française à qui on a retiré son passeport français à l'aéroport en est l'illustration* », estime l'avocat, qui réfute l'idée d'un imbroglio administratif et parle d'un « *déni de droit* ».

« *Il résulte des pièces du dossier une volonté assumée de ne pas laisser entrer sur le territoire français.* » Il relève que Zahra a été inscrite au fichier national à compter du 8 juillet, soit la veille de son retour en France. Alors que sa cliente résume l'affaire en une « *erreur* » de l'administration, l'avocat préfère la notion de « *faute administrative* ».

« *Les consignes sur le fichier des personnes recherchées sont claires, elles disent de la laisser libre si le délai de départ de trente jours n'est pas expiré, ce qui était le cas. Le ministère la place malgré tout en zone d'attente* », déplore M^e Djemaoun. Le refus de renouvellement de titre, l'OQTF et l'IRTF ont depuis été contestés en justice par l'avocat, qui attend désormais l'audience. Zahra, de son côté, s'est vu confisquer son récépissé et voit sa vie mise « *en suspens* ». « *Je suis libre mais ma vie s'est arrêtée* », souffle-t-elle.

Harcèlement sexuel

La jeune femme de 29 ans doit également vivre avec ses traumatismes liés à son passage en zone d'attente, et plus particulièrement le harcèlement sexuel « *quotidien* » qu'elle dit avoir subi sur place. « *On m'imposait des remarques humiliantes, comme "Je veux te faire des enfants" ou "T'es belle même quand tu pleures". En allant aux WC le matin, cinq hommes me fixaient, je me sentais comme un objet sexuel.* »

Elle dit l'avoir signalé aux policiers et aux équipes de la Croix-Rouge sur place, « *mais on [l']a laissée seule avec ça* ». Elle voit un psychologue et un psychiatre depuis sa sortie. Son avocat a également fait un signalement en « *extrême urgence* » au procureur de la République de Bobigny, ainsi qu'à la préfecture des Hauts-de-Seine, le 13 juillet, réclamant « *l'enregistrement de sa plainte et une demande d'audition dans les plus brefs délais* ».

À lire aussi

[La justice libère une enfant française enfermée en zone d'attente à Orly](#)

23 octobre 2024

[La justice donne raison à une ressortissante tunisienne, enfermée à l'aéroport d'Orly alors qu'elle était en règle](#)

16 août 2022

« *Il faut arrêter d'enfermer des gens innocents en zone d'attente, clame Zahra. Il y a des personnes vulnérables ou instables et aucun encadrement.* » Selon elle, un homme aurait tenté de creuser un trou dans la cour pour y créer une piscine, après avoir rempli des bouteilles d'eau.

Si la France est « *le pays des droits de l'homme* », elle ne comprend toujours pas comment elle a pu se retrouver dans une situation où les siens « *ont été violés* ». L'épisode, « *humiliant* », lui fait dire que la France, pays qu'elle a choisi et toujours respecté, l'a « *trahie* ».

[Nejma Brahim](#)